

## **SUJET OFFICIEL – LE CONCOURS DE LA CLINIQUE**

La société "Hubert" est leader en matière de système de transports particulier de personnes depuis plusieurs années. Pour appuyer leur position, la société "Teste la", un constructeur renommé, leur fournit toutes leurs voitures depuis 3 ans. La fille de l'ancien dirigeant de "Hubert", Julie, reprend les rênes de l'empire familial. Jeune et ambitieuse, elle parvient à conclure un nouveau contrat cadre avec "Teste la" le 2 novembre 2021 afin de lancer un service innovant de transport par voitures autonomes. En raison du caractère novateur de l'idée, "Hubert" consent à signer une clause d'exclusivité. En revanche, aucune garantie constructeur n'est prévue. Le contrat cadre donnera lieu à un premier contrat d'application, établi le même jour pour la fourniture des 10 premiers véhicules tests. Ce contrat prévoit deux échéances de paiement ; une à la réception du matériel et l'autre, à l'issue des premiers essais. "Hubert" demande à ses 10 meilleurs coursiers s'ils acceptent de participer à ce nouvel élan d'activité et de modernité. Ils sont tous volontaires.

Au cours des entretiens pour l'élaboration de leur nouvelle mission, la société prend soin d'énumérer quelques règles de sécurité. Parmi celles-ci, la présence d'un système de demande de reprise en main du véhicule est mentionnée. "Teste-la" a prévu deux modes distincts : la reprise en main programmée d'une durée de 45 secondes, caractérisée par une alerte en 2 signaux sonores prolongés successifs ; et une reprise en main non-programmée en cas d'urgence qui doit laisser 7 secondes au conducteur pour réagir et qui n'est signifiée que par une alerte en 1 signal sonore prolongé de même tonalité. Un voyant lumineux s'enclenche également sur le tableau de bord, en orange pour la reprise programmée et en rouge pour la reprise non programmée. Ils précisent également la présence d'une caméra filmant les employés et destinée à surveiller le bon déroulement de la course, notamment pour vérifier si le salarié reste en alerte durant sa course. A cela s'ajoute la programmation de la voiture pour un trajet préétabli.

Les essais démarrent le 10 novembre 2021. Les premiers jours se déroulent correctement. Toutefois, un des conducteurs, Cédric, mentionne à son référent un incident mineur lors de son parcours ; la voiture aurait cru détecter un obstacle alors que lui n'a rien remarqué de particulier. Les faits se sont produits lors de sa première course de la journée, soit un matin d'hiver aux alentours de six heures.

Suite aux premiers essais relativement concluants, "Hubert" et "Teste la" entament les négociations à partir du 16 novembre pour un nouveau contrat d'application de plus grande envergure qui prévoirait la mise à disposition d'une centaine de véhicules. Les pourparlers avancent bien. Le 16 décembre, "Teste la" commence à démarcher ses propres fournisseurs.

C'est autour d'un de ses habituels brunchs du dimanche en bonne société que la jeune PDG rencontre Boris, qui se trouve être le neveu du responsable des opérations commerciales de "Citron-IN", une société elle aussi très intéressée dans la conception de véhicules automatisés. Se remémorant les péripéties matinales de Cédric le conducteur, Julie discute alors des capacités de production et de livraison de "Citron-IN".

De son côté, Camille, l'une des salariés de "Hubert", très excitée par sa nouvelle voiture surnommée "Sans les mains", a hâte de l'utiliser. Sa toute première course high-tech, prévue pour le 20 décembre, arrive enfin ! Les routes de Paris le soir en

pleines heures de pointe sont très fatigantes. Camille, après une longue journée de travail, pourra donc laisser tranquillement la voiture rouler en autonomie pour récupérer une cliente située à 6km de sa position initiale.

Le trajet se déroule à la perfection. Même si Camille est légèrement tendue sur les premiers kilomètres, elle se détend petit à petit au point d'être parfois distraite par le paysage. A 500 mètres de l'arrivée, la voiture émet un signal sonore pour une reprise en main non-programmée. Effectivement, une table estampillée de Philippe Claude Montigny de 1770 dépassait du trottoir, vestige d'un grand vide grenier autorisé dans cette zone par la Mairie. "Sans les mains" percute la table et dévie sa trajectoire. Elle s'arrête brusquement en perpendiculaire, sachant qu'elle roulait à 30 km/h en raison des nouvelles restrictions municipales. Camille se frappe alors le front sur le haut de la voiture et s'ouvre l'arcade sourcilière. A cela s'ajoute, un petit carambolage de 3 voitures et la perte définitive de la table. Lors du constat, Camille ne parvient plus à se rappeler quel type de signal sonore elle a entendu.

Cet accident fait la une des journaux, la précieuse table étant le bureau préféré disparu d'un ancien secrétaire général de la Banque de France.

"Hubert" rompt toute négociation avec "Teste-la" pour l'achat de nouveaux véhicules le soir de l'accident. Dans les semaines suivantes, les actions des deux sociétés s'effondrent, les investisseurs quittent le navire, les deux sociétés subissent une grande perte de confiance de la part du public. "Hubert", déjà sous l'eau, se voit obligée de rembourser les dommages matériels et corporels résultant de l'accident, la société décidant alors de ne pas payer la dernière échéance prévue par son contrat d'application.

"Hubert" assigne alors "Teste-la" en réparation de ses préjudices financier et d'image. "Teste-la" forme une demande reconventionnelle à l'encontre de "Hubert" pour rupture abusive de pourparlers et inexécution contractuelle.